

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

5 décembre 2014

Présents :

Raymond GAGNE, Jacques Henry POINTEAU, Laurent GENTES, Jean GIBERT, Yoann PERBET, Lucia TOEBES GABORIAUD.

Excusés :

Jérôme GRAIL, Florine LAMBERT, Vincent MAURIN.

Absents :

Raphaël ALLIRAND, Raymond CHENEVERT.

Début de séance : 16 h 45

Secrétaire : Jacques Henry POINTEAU

Ordre du jour :

- Désignation des Délégués pour l'élection sénatoriale partielle 2015
 - Dépenses d'investissement
 - Location du gîte du presbytère
 - Questions diverses
-

- **Point 1 – Désignation des Délégués pour l'élection sénatoriale partielle 2015**

Le Maire Raymond Gagne précise que dans toutes les communes de Haute-Loire, et à la demande de Monsieur le Préfet, les Conseils Municipaux sont convoqués ce vendredi 5 décembre pour procéder à la désignation des Délégués qui participeront à l'élection sénatoriale partielle de 2015.

Cette élection aura lieu le dimanche 25 janvier en Préfecture, pour assurer le remplacement de Jean Boyer, sénateur démissionnaire.

Respectant les règles fixées par la Préfecture, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité son délégué titulaire : Raymond Gagne, et les trois suppléants, dans l'ordre : Jacques Henry Pointeau, Jean Gibert et Yoann Perbet.

- **Point 2 – Dépenses d'investissement**

Le Maire Raymond Gagne informe le Conseil Municipal que des dépenses d'investissement devront être réglées avant le vote du budget 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire Raymond Gagne à mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2015 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits inscrits en 2014.

- **Point 3 – Location du gîte du presbytère**

Un locataire s'était manifesté pour occuper durant la saison d'hiver l'un des gîtes du presbytère. Les conditions de la location devaient être débattues en Conseil. Le locataire potentiel ayant fait savoir qu'il souhaitait retenir une autre solution pour son hébergement sur le Plateau, ce point de l'ordre du jour perd son caractère d'urgence et sera débattu d'une manière plus globale dans le cadre d'une réflexion sur la modernisation des gîtes et leur mise en location.

- **Point 4 – Questions diverses**

Plusieurs demandes d'utilisation de l'Assemblée ayant été adressée à la Mairie, le Conseil Municipal estime qu'il est nécessaire de redéfinir les règles de location de l'Assemblée. Ces règles avaient été précisées lors d'un Conseil Municipal de la précédente mandature.

En attendant cette remise à plat des règles, il est décidé de proposer la location pour la somme de 80 € la journée.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de proposer la location pour la somme de 80 € la journée en attendant la remise à plat des règles d'utilisation de cette Assemblée.

La séance est levée à 17 h 30.